

Québec, le 16 juin 2023

Madame Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, 6<sup>e</sup> étage, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet de réaménagement de la cellule n°6 au  
centre de traitement Stablex à Blainville  
Demande d'information de la commission (DQ15)  
(Dossier 3211-21-014)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour les questions adressées le 14 juin 2023 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

**Question 1 : Le ministère a-t-il déjà étudié les effets de travaux de drainage ou de pompage d'eaux (souterraines et de surface) sur des milieux humides situés à proximité ? Le cas échéant, quelles sont les conclusions de ces travaux notamment, au regard du niveau d'eau dans les milieux humides et de la végétation ?**

À la section 6.3.1.5 de l'étude d'impact, l'initiateur propose l'aménagement, dans un premier temps, d'une coupure étanche périphérique aménagée au pourtour de la future cellule, comme montré à la figure 1. Cette coupure étanche sera positionnée à l'intérieur des chemins d'accès (existants ou projetés), traversera la formation de sable superficiel pour s'ancrer dans la formation d'argile sous-jacente sur une profondeur de 0,3 m. Cette coupure étanche périphérique permettra de restreindre l'apport d'eau souterraine de l'aquifère de sable superficiel vers l'excavation. Ainsi, l'impact de l'assèchement de l'enceinte délimitée par la coupure étanche périphérique sur les eaux souterraines circulant à l'extérieur de la coupure étanche et sur les milieux humides sera négligeable.

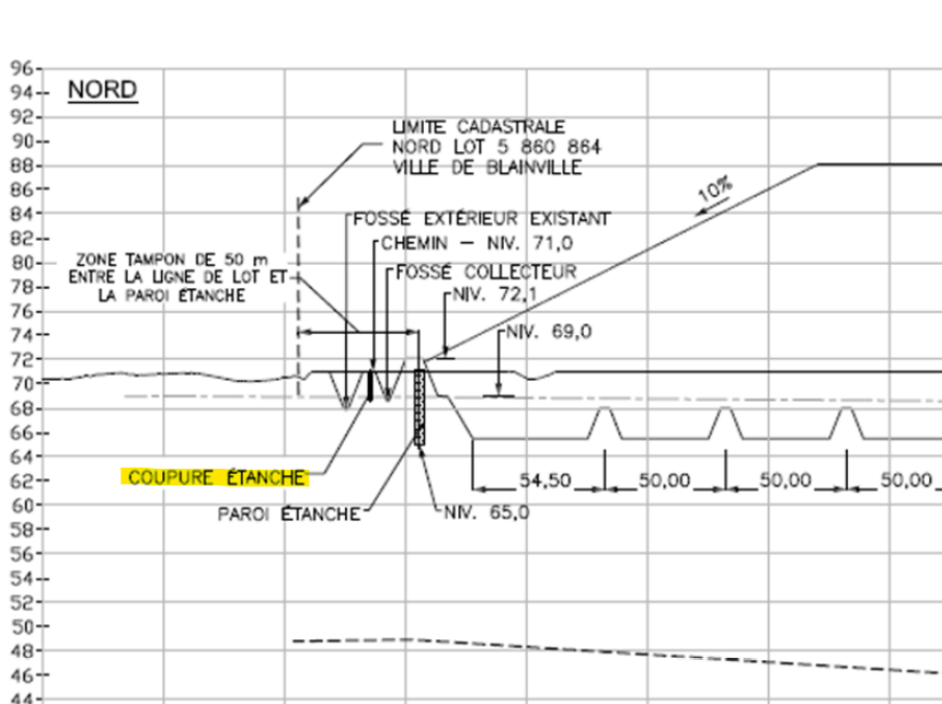


Figure 1 Extrait de la figure 6.3 de l'étude d'impact

À la section 9.1.5.1 de l'étude d'impact, l'initiateur mentionne qu'il n'entend apporter aucune modification au réseau de fossés périphériques existants dans le cadre du projet. Ainsi, l'écoulement des eaux souterraines dans la nappe de surface (sable) ne sera globalement pas altéré, à l'exception de l'impact très localisé au droit de la cellule elle-même. À cet endroit, les eaux souterraines devraient contourner la cellule le long de la coupure étanche périphérique.

Finalement, la section 9.5.1.2 reprend le concept de coupure étanche périphérique à titre de mesure d'atténuation particulière à appliquer afin de restreindre l'impact du projet sur la qualité des eaux souterraines.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Philippe Ferron de la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface.

**Question 2 : Veuillez fournir un tableau représentant les quantités de matières non dangereuses préoccupantes pour l'environnement générées au Québec de 2012 à 2021.**

L'information demandée ne peut pas être transmise puisqu'elle n'existe pas pour l'ensemble du Québec.

Comme spécifié en réponse aux questions 3 et 4 du document DQ7, la notion de « matière résiduelle préoccupante » est unique et spécifique à l'autorisation délivrée à Stablex. Seule l'autorisation de Stablex utilise cette terminologie.

Au fil du temps, les autorisations de Stablex ont été adaptées de manière à actualiser la liste des matières admissibles, en tenant compte de la réglementation, tout en préservant la mission de Stablex. La catégorie des « matières résiduelles préoccupantes » regroupe les matières qui jadis entraient dans la définition de résidus inorganiques industriels, et qui aujourd'hui, n'entrent pas dans la définition des matières dangereuses résiduelles du *Règlement sur les matières dangereuses*.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Hugo Langlois et M. Christian Balg de la Direction des matières dangereuses et des pesticides.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

*Original signé*

Patrice Savoie, M.Env.  
Porte-parole  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère de l'Environnement, de  
la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs